



GDS

Franche-Comté

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
A l'attention de Monsieur le Ministre
Michel BARNIER
78 rue Varenne
75007 PARIS

Vesoul, le lundi 3 novembre 2008

Réf : 2008-FCO

Objet : FCO - stratégie française

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois déjà, la vaccination contre la FCO est annoncée comme devant devenir obligatoire à partir de la campagne 2008/2009. Les GDS se sont dès lors interrogés sur cette décision. En divers lieux, ils ont fait état de leurs interrogations à l'égard d'une stratégie dont ils perçoivent mal la lisibilité et dont les objectifs ne leur semblent pas clairement posés.

Après l'annonce de la détection du sérotype 6 aux Pays-Bas et la découverte d'un foyer de sérotype 1 en Bretagne, les GDS de Franche-Comté souhaitent interpellier plus directement l'Etat afin qu'il clarifie les objectifs assignés à sa stratégie de rendre obligatoire la vaccination contre les sérotypes 1 et 8 dès novembre prochain.

Nous le faisons modestement au travers d'une liste de nos principales interrogations.

- L'objectif français est-il l'éradication ? Qu'en est-il au niveau de l'Union Européenne ?
- L'éradication est-elle possible ? Nos connaissances actuelles, limitées, notamment vis-à-vis des différents vecteurs, permettent-elles de le dire ? Contre combien des 24 sérotypes existants faudra-t-il vacciner, pour peu que des vaccins soient disponibles et administrables dans des conditions acceptables sur le terrain ?
- Si c'est l'objectif affiché, quels indicateurs a-t-il été prévu de mettre en place concomitamment à la vaccination obligatoire pour suivre l'efficacité de la stratégie et permettre, le cas échéant, de la modifier ?
- Les études réalisées sur les vaccins disponibles permettent-elles d'assurer qu'ils arrêteront la circulation virale et pas seulement l'expression des symptômes ?
- La faiblesse du recensement des détenteurs non professionnels de petits ruminants n'est-elle pas un handicap à prendre au sérieux ?
- Quelles dispositions l'Etat (ou plutôt l'UE) met-il en œuvre pour limiter considérablement le risque d'apparition (ou de réapparition si l'éradication est obtenue) de sérotypes sur son territoire ?
- La FCO n'étant pas une zoonose, il est légitime de s'interroger sur l'absence d'étude portant sur le rapport coût / bénéfice de la stratégie d'éradication. Au bout de combien d'années sans FCO et sans vaccination, l'investissement aura-t-il été rentable ?
- L'immunité acquise après l'infection naturelle a-t-elle suffisamment été prise en compte ?

.. / ..

- L'évolution de la réglementation européenne permettra-t-elle de combiner vaccination obligatoire et liberté de circulation des animaux ?
- Des stocks vaccinaux sont-ils constitués pour anticiper l'apparition potentielle des sérotypes aux portes de la France métropolitaine ?
- Est-il envisageable d'engager une éradication (et la certification commerciale) sans assurer la traçabilité individuelle informatique des animaux vaccinés et de s'en remettre uniquement à une traçabilité manuscrite sur le passeport ?

Nous ne disposons pas nécessairement des réponses à cette sélection de questions et n'attendons pas que l'Etat y réponde dès aujourd'hui. Mais au minimum nous souhaiterions l'entendre se les poser ! Or nous avons le sentiment qu'il reproduit plutôt des schémas de lutte pour une maladie qui n'a rien à voir avec les Maladies Réputées Contagieuses « historiques ».

Si les GDS de Franche-Comté ont été en première ligne - les enquêtes montrent que nous avons eu raison - pour inciter les éleveurs à vacciner cet été dans l'objectif de protéger les troupeaux de la maladie, ils restent aujourd'hui circonspects sur le contexte de la prise de la décision de l'Etat.

Atténuer l'impact sanitaire était notre premier objectif. Il est localement atteint. Une deuxième phase s'engage désormais. Entre le « vivre avec » et l'éradication, le choix nécessite beaucoup de réflexion. Ne tenant d'aucune idéologie, nous ne sommes opposés ni à l'une ni à l'autre de ces alternatives. Nous souhaiterions seulement que les décisions soient réfléchies, étayées et mises en perspective. Ce n'est pour l'instant pas le cas.

Enfin, il nous apparaît nécessaire que la communication sur les objectifs recherchés et les modalités pratiques intervienne rapidement avec toutes les précisions requises pour assurer la meilleure organisation possible.

Nous tenions M. le Ministre, avec le respect que nous devons à votre implication dans ce dossier, à vous faire part personnellement de notre sentiment que nous adressons également à l'ensemble de nos partenaires locaux ainsi qu'aux 7 500 éleveurs de notre région.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre haute considération.

Pour les présidents des GDS de Franche-Comté

GDS du Doubs :	Jean-Pierre JACQUEMIN
GDS du Jura :	Claude METRAILLE
GDS de Haute-Saône :	Claude SPERKA
GDS du Territoire de Belfort :	Bruno CRAVE

Le président des GDS de Franche-Comté (FRGDS-FC)
Jean-Pierre JACQUEMIN



Copie :

- FNGDS et toutes FRGDS
- Partenaires de Franche-Comté
- Eleveurs (ruminants) de Franche-Comté

FRGDS Franche-Comté

17 Quai Yves Barbier BP40297 70006 VESOUL CEDEX

☎ 03 84 77 14 17 / 📠 03 84 77 14 97 / ✉ gds70@arsoe-roulans.com